



CADRE D'ACCÉLÉRATION DE LA RÉALISATION DES OMD : NOTE OPÉRATIONNELLE



Cadre d'accélération de la réalisation des OMD : Note opérationnelle

Octobre 2011

Cette Note Opérationnelle du Cadre d'accélération des OMD et de ses annexes ont bénéficiés de la gestion et l'expertise technique fournie par les membres du Groupe de Travail des ODM du GNUD dans la première moitié de 2011. Les Organismes des Nations Unies qui intègrent le Groupe de Travail sont la FAO, l'OIT, le HCDH, l'ONUSIDA, ONUDAES, le PNUD, le PNUE, l'UNESCO, Le HCR, le FNUAP, l'UNICEF, l'ONUDI, ONU Femmes, le PAM, Commission Régionales de l'ONU, ainsi que le Bureau du Secrétaire général des Nations Unies et DOCO. Parmi les observateurs la Banque mondiale, la Campagne du Millénaire, le Fond pour la réalisation des OMD et Le Service de liaison non gouvernementale des NU (SLNG).

Cadre d'accélération des OMD : Note Opérationnelle

Octobre 2011

Groupe des Nations Unies pour le Développement (UNDG) est composé de 32 fonds, programmes, agences, départements et des bureaux des organismes des Nations Unies travaillant sur les questions relatives au développement. Notre objectif commun est de fournir un appui cohérent, efficace et efficient aux pays qui cherchent à atteindre des objectifs internationaux de développement, tels que les OMD.

Copyright © Nations Unies 2011

Tous droits réservés

Ce document est disponible pour téléchargement à: www.undg.org

Pour toutes questions, s'il vous plaît contacter:

Programme des Nations Unies pour le développement

1 United Nations Plaza

Nueva York, NY, 10017 USA

www.undp.org/poverty



Mise en œuvre du Cadre d'accélération de la réalisation des OMD au niveau national : note opérationnelle à l'intention des équipes de pays des Nations Unies

Suite à l'approbation du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUMD), le Cadre d'accélération de la réalisation des OMD (CAO) est maintenant un outil mis à la disposition des équipes de pays des Nations Unies (UNCT), sous la direction de leurs Coordinateurs résidents (CR), afin de leur permettre d'aider les gouvernements à accélérer la réalisation des OMD. La présente note vise à présenter aux UNCT les principales caractéristiques du CAO ainsi que la meilleure manière de le mettre en œuvre au niveau national en s'appuyant sur le rôle des CR et des UNCT. Cette note est accompagnée de quatre annexes contenant des suggestions de modèles visant à guider le processus au niveau national.

1. Qu'est-ce que le CAO ?

Le CAO est un cadre méthodologique offrant aux gouvernements et à leurs partenaires un moyen systématique d'identifier et de hiérarchiser les goulets d'étranglement qui ralentissent la mise en œuvre des stratégies et politiques axées sur les OMD et de formuler des solutions visant à éliminer ces obstacles et ainsi accélérer la réalisation des OMD.¹

Le CAO commence par identifier les OMD dont la réalisation a pris du retard (c'est-à-dire ceux pour lesquels une ou plusieurs cibles sont susceptibles d'être manquées au vu des progrès actuels) et que le pays concerné souhaite remettre sur les rails. La méthodologie fait passer les acteurs par quatre étapes systématiques pour chaque cible d'OMD susceptible d'être manquée :

- **Étape 1:** Classement des interventions spécifiques au pays par ordre de priorité
- **Étape 2:** Identification et classement par ordre de priorité des goulets d'étranglements entravant la bonne mise en œuvre desdites interventions
- **Étape 3:** Sélection de solutions d'accélération multi-partenaires réalisables visant à surmonter les obstacles prioritaires
- **Étape 4:** Planification et suivi de la mise en œuvre des solutions sélectionnées

La méthodologie est suffisamment flexible pour pouvoir s'appliquer à n'importe quel OMD au niveau national/régional et peut contribuer à la formulation d'une stratégie nationale/régionale ou au recalibrage des stratégies existantes. La mise en œuvre du CAO débouche sur la rédaction d'un Plan d'Action complet visant à accélérer la progression, des OMD sélectionnés ; ce plan s'aligne sur les processus de développement nationaux et régionaux et rassemble les différents partenaires autour d'un objectif commun au niveau

¹ Le CAO définit généralement les obstacles (dits « goulets d'étranglement ») comme des contraintes immédiates et éliminables qui freinent la mise en œuvre des interventions visant à la réalisation d'OMD. Ils peuvent appartenir à cinq catégories différentes : offre (perspective d'approvisionnement) ; demande (ce qui comprend également les problèmes sociaux et culturels) ; politique et planification ; budget et financement ; et goulets d'étranglement transversaux (ce qui comprend également la coordination et l'alignement).

national.² Le Plan d'Action du CAO est censé tenir compte – la ou ceux-ci sont pertinents - des problèmes d'inégalités entre zones géographiques et groupes de populations, et proposer des solutions adéquates à ces problèmes.

Le CAO a été mis au point et testé par le PNUD au cours de l'année 2010, révisé par le Groupe de travail OMD du GNUD puis officiellement adopté par le GNUD en décembre de la même année. Il fait maintenant partie intégrante d'initiatives essentielles des Nations Unies destinées à accélérer la réalisation des OMD au niveau national.³ Il constitue en outre l'un des éléments essentiels de la Stratégie de percée pour les OMD du PNUD. Le CAO peut également être mis en œuvre conjointement avec d'autres outils mis au point par les agences, les programmes et les fonds de l'ONU et leurs partenaires de développement.

2. Pourquoi entreprendre un exercice d'application du CAO ?

La Réunion plénière de haut niveau des Nations Unies en septembre 2010, a donné lieu à un examen collectif approfondi des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Cet examen démontre qu'en dépit de multiples accomplissements, il y a des disparités dans le rythme des progrès selon le pays, la région ou l'OMD considéré. Nombre de pays risquent de ne pas atteindre l'une ou plusieurs des cibles fixées d'ici la date butoir s'ils n'appliquent pas immédiatement des mesures bien ciblées ; dans d'autres, quand bien même ils atteindront leurs cibles au plan national, certaines régions ou certains groupes de population marquent un temps de retard et il s'agit, là aussi, d'instaurer des mesures correctives. L'urgence de ces diverses mesures s'est accrue du fait des ralentissements et des revers économiques que connaissent un grand nombre de pays depuis 2009 et qui devraient persister à moyen terme.

Dans ce contexte, les exercices d'application du CAO ont pour but d'accélérer la réalisation des OMD en mauvaise voie dans les pays, régions et/ou groupes de population concernés. Ils reposent sur une volonté d'identifier les obstacles qui freinent les progrès et visent à les éliminer par l'application d'une connaissance solide et éprouvée des techniques les plus susceptibles de fonctionner. Depuis 2000, dans le processus de réalisation de cibles distinctes des OMD, bon nombre de pays ont acquis des connaissances qui, judicieusement appliquées, pourraient favoriser l'obtention de progrès dans les domaines où des retards se manifestent actuellement (voir, par exemple, les documents thématiques du GNUD sur les OMD (2010) et les bonnes pratiques du PNUD concernant les OMD (2010)).⁴ Malheureusement, ces connaissances sont parfois éparpillées ; le CAO offre un moyen systématique de repérer les goulets d'étranglement et de formuler des solutions ayant un impact aussi élevé que possible, aboutissant à l'élaboration d'un Plan d'Action concret assurant la coordination des rôles de tous les partenaires de développement du pays. Ce Plan d'Action se base sur les connaissances et les expériences existantes ainsi que sur les processus politiques et de planification du pays.

2 Pour le système de l'ONU, le processus PNUAF et les processus de programmation commune existants sont suffisamment flexibles pour être utilisés pour les résultats de l'exercice d'application du CAO.

3 Le document du Cadre d'accélération de la réalisation des OMD est disponible www.undg.org/index.cfm?P=1505

4 Ces publications sont disponibles à l'adresse www.undg.org/index.cfm?P=1392



3. Quelle est la valeur ajoutée du CAO ?

Les 10 projets pilotes d'application du CAO entrepris en 2010 dans différents pays ont démontré les avantages apportés par le CAO :⁵

- ✓ il concentre les ressources et les efforts fragmentés des ministères et services gouvernementaux, des partenaires de développement et des autres acteurs sur des mesures concrètes et cibles conçues pour la réalisation des OMD où les progrès ont été peu satisfaisants ou qui marquent un temps de retard ;
- ✓ il définit les priorités des stratégies et plans existants en faisant appel aux études, statistiques, évaluations et leçons existantes (et dans certains cas en les complétant) ;
- ✓ il fait tomber les barrières entre secteurs et OMD au profit d'une approche pragmatique, intersectorielle et axée sur les résultats qui exploite les synergies disponibles et conduit sur de nouveaux types de collaborations et partenariats ;
- ✓ il contribue à concentrer les efforts de réalisation des OMD pour résoudre les écarts et disparités en matière de développement, en ciblant les groupes de population ou des zones géographiques accusant un retard.

4. Quels sont les partenaires impliqués dans le CAO ?

Il est recommandé que tous les partenaires (gouvernement, agences, programmes et fonds des Nations Unies, donateurs bilatéraux et multilatéraux, société civile, monde académique et secteur privé) ayant une contribution à apporter afin d'accélérer la réalisation du ou des OMD qui marquent un temps de retard sélectionné(s) prennent part au processus de formulation du Plan d'Action du CAO ainsi qu'à sa mise en œuvre. Ceci comprendra les OMD pouvant être priorisées à travers des interventions au niveau régional, que ce soit dans certaines zones géographiques ou parmi certains groupes de population.

Le processus d'application du CAO est mené par le gouvernement. Selon l'OMD sélectionné aux fins d'analyse, le processus sera mené par le ministère compétent, par le ministère des finances ou du plan ou par une unité administrative supervisée par le chef de l'État ou du gouvernement (par exemple, le cabinet du premier ministre). Dans tous les cas, une collaboration interministérielle doit être assurée.

Le CR joue un rôle essentiel dans le lancement et l'organisation du processus d'application du CAO. Sur le plan administratif, toute agence résidente des Nations Unies peut initier et faciliter le processus d'application du CAO, en assurant le financement de l'exercice, en fournissant les facilitateurs formés sur le CAO, en assurant le soutien technique des experts et des consultants, en supervisant l'accomplissement opportun et en vérifiant la qualité des résultats. Le CR doit cependant conserver un rôle global de direction, vérifier l'engagement

⁵ Au cours du printemps et de l'été 2010, le CAO a été lancé en phase pilote dans 10 pays : le Belize, la Colombie, le Ghana, la Jordanie, le Laos, l'Ouganda, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Tadjikistan, la Tanzanie et le Togo. Les leçons tirées de ces projets pilotes ont été synthétisées dans le document *Favoriser le progrès : pour une accélération de la réalisation des OMD d'ici 2015* publié par le PNUD (2010). Parmi les OMD sélectionnés pour ces projets pilotes, citons la pauvreté, la faim, la santé maternelle, l'éducation, l'égalité des sexes, l'eau et l'assainissement ; des plans d'actions ont été mis au point tant au niveau national que régional.

politique, assurer l'apport d'une valeur ajoutée du procès à travers la collaboration inter-agentielle et intersectorielle et agences et garantir le maintien de haut niveau du processus du CAO afin de garantir la mise en œuvre du Plan d'Action.

Il convient également de souligner qu'il est essentiel d'impliquer la société civile dans le processus d'application du CAO. Les organisations de la société civile (OSC) bien réputées, spécialement celles représentant les groupes les plus défavorisés, peuvent apporter des éléments essentiels à l'analyse, valider les résultats du processus, constituer des partenaires potentiels lors de la mise en œuvre des solutions et, ultérieurement, assurer le suivi de l'exécution du Plan d'Action. Il convient d'évaluer les avantages comparatifs des différents types d'OSC lors de leur implication dans les différentes étapes du processus : lors de la création d'un groupe d'experts et de la mise en œuvre du Plan d'Action, il peut se révéler utile de faire appel aux OSC possédant l'expertise technique nécessaire ; pendant les réunions de consultation ou de validation, par contre, il pourrait être plus adapté d'impliquer des OSC communautaires ou représentatives afin d'obtenir des commentaires sur les différentes actions et de garantir une plus large adhésion à celles-ci.

Rôle du CR des Nations Unies :

1. Vérifier l'engagement politique du pays vis-à-vis des cibles des OMD nécessitant des efforts d'accélération, y compris dans les zones géographiques ou les groupes de population régionaux
2. S'assurer l'implication — Prise en charge — du gouvernement
3. Rassembler les UNCT (y compris, si nécessaire, les agences non résidentes) et les partenaires nationaux, académiques et autres
4. Garantir la qualité du volet technique et faciliter la participation des experts
5. Garantir la collaboration intersectorielle en vue d'apporter une valeur ajoutée aux stratégies et plans sectoriels existants
6. Motiver l'engagement des différents acteurs, y compris les groupes marginalisés, et s'assurer de leur engagement
7. Promouvoir le consensus autour du Plan d'Action du CAO
8. Faire le lien avec les efforts d'accélération mondiaux et régionaux
9. Diriger aux plus hauts niveaux les efforts de plaidoyer auprès des donateurs et du gouvernement en vue de la mise en œuvre du plan d'action du CAO

5. Le CAO convient-il à tous les pays ?

Non. Le CAO ne doit être utilisé que lorsqu'il peut contribuer de manière utile aux efforts d'un pays concernant les OMD et y apporter une valeur ajoutée. Les critères à utiliser pour prendre une décision à l'égard de son utilisation sont les suivants :

- présence d'une volonté politique suffisante de faire progresser un OMD en mauvaise voie, y compris dans les zones géographiques ou les groupes de population régionaux identifiés (généralement indiquée par une reconnaissance de la part du chef d'État ou de gouvernement ou, à tout le moins, du ministère compétent) ;



- efforts continus aux niveaux national et régional en vue d'accomplir l'OMD en question, c'est-à-dire existence de plans ou stratégies (accompagnés de rapports de suivi et d'évaluation et d'analyses (une analyse prenant en compte l'égalité des sexes), selon leur disponibilité) qui constitueront la base des activités d'identification et d'analyse des goulets d'étranglement, lesquelles contribueront ensuite à la réorientation ou à la mise en œuvre desdits plans ou stratégies ;
- présence claire d'une valeur ajoutée apportée par le processus d'application du CAO : celui-ci doit soutenir les efforts déjà consentis et faciliter l'exécution de mesures concrètes dans tous les secteurs et chez tous les acteurs ;
- présence démontrée de ressources humaines et financières suffisantes au niveau national pour lancer la mise en œuvre du Plan d'Action du CAO ;
- en cas d'existence d'un Plan d'Action du CAO pour un autre OMD dans le même pays : qualité et état d'avancement dudit plan et leçons tirées de sa mise en œuvre.

6. Quel soutien technique est nécessaire ? Qui le fournit ?

Le soutien technique au processus d'application du CAO est apporté par l'UNCT, laquelle doit travailler en étroite collaboration avec les services gouvernementaux, les organisations académiques locales, les agences bi/multilatérales, les organisations de la société civile et les autres partenaires de développement. Une responsabilité plus importante incombera aux agences disposant des spécialisations sectorielles spécifiques à l'OMD prioritaire visé par le CAO. Si le pays ne dispose pas de capacités suffisantes en matière de soutien technique, l'UNCT peut soumettre une demande de soutien supplémentaire au Réseau des politiques des OMD du GNUD ou à l'équipe spéciale du GNUD sur les OMD.

Au début du processus d'application du CAO, le gouvernement devrait former un groupe de travail sur le CAO, composé d'experts provenant du gouvernement, de l'agence chef de file, des agences spécialisés dans la thématique de l'OMD et de la société civile (y compris du monde académique). Ce groupe d'experts sera responsable d'orienter l'analyse et de garantir sa qualité ainsi que de classer par ordre de priorité les goulets d'étranglement et les solutions, lesquels sont des éléments essentiels du rapport final et du Plan d'Action. C'est ce même groupe qui, pendant les différentes étapes du processus, propose des avant-projet pour sa validation et assure l'incorporation des commentaires et suggestions reçues au sein de ces forums plus larges.

La gestion quotidienne du processus d'application du CAO peut être gérée par un ou deux consultants nationaux recrutés spécialement à cet effet qui sont sous les ordres directes de l'Agence chef de file et qui fait, partie du groupe d'experts du CAO. Ces consultants nationaux sont chargés d'effectuer l'essentiel de l'examen des documents nationaux et la rédaction du document final (moyennant toute l'aide nécessaire). Les consultants sélectionnés doivent avoir une solide connaissance du secteur de l'OMD sélectionné pour l'exercice d'application du CAO et l'expérience avec les stratégies et processus de développement au niveaux nationaux et régionaux, ainsi qu'une solide compréhension de la façon dont les questions intersectorielles et transversales, telles que l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes peuvent contribuer à l'atteinte de l'OMD spécifique ainsi qu'une bonne relation de travail avec les principaux experts gouvernementaux.

Une bonne organisation des ateliers et réunions relatifs à l'application du CAO, ci inclus le soutien et l'orientation concernant les critères d'identification et de classement des goulets d'étranglement par ordre de priorité, constitue un facteur essentiel de la réussite et de la qualité finale de l'exercice d'application du CAO ; il est par conséquent recommandé qu'elle soit gérée par des facilitateurs formés et expérimentés. Le rôle des facilitateurs est de guider la formation du CAO et les différentes étapes d'analyse et de validation du processus d'application du CAO. Les facilitateurs aident les acteurs à surmonter les conflits d'intérêt et à formuler des recommandations concrètes en fournissant des éléments démontrés selon les besoins. Il ou elle soutien agence chef de file et l'UNCT à assurer la participation d'acteurs qui possèdent la bonne combinaison de savoir-faire technique, l'expérience pratique et l'influence politique nécessaire. Les facilitateurs ont également pour rôle de gérer les attentes des acteurs vis-à-vis du CAO. L'agence qui dirige le CAO sera chargée de fournir des facilitateurs formés au CAO.

7. Quelles sont les phases du processus d'application du CAO ?

Le processus du CAO s'articule autour des phases suivantes :

I. Préparation

1. Le CR/l'UNCT et le gouvernement discutent de la valeur ajoutée potentielle du CAO pour le pays et identifient le ou les OMD dont la réalisation a besoin des efforts accélérés, y compris en cas de disparités d'avancement entre différentes régions ou différents groupes de population.
2. Le gouvernement ou l'UNCT/le CR soumettent formellement une expression d'intérêt à l'agence chef de file des Nations Unies ; Le représentant de l'Agence chef de file compétente consulte alors a l'UNCT afin de vérifier que l'expression d'intérêt résulte d'une connaissance suffisante du processus d'application du CAO.
3. L'agence chef de file des Nations Unies informe l'Équipe spéciale du GNUD sur les OMD de l'expression d'intérêt.
4. L'agence chef de file des Nations Unies et l'UNCT, en collaboration avec le gouvernement, remplissent une proposition formelle (voir modèle utilisé dans les pays pilotes à l'Annexe 1) décrivant plus en détail la proposition et résumant les résultats d'une « **étude de faisabilité** » informelle, laquelle doit comprendre un examen reposant sur les critères standard exposés dans la réponse à la question 5 du présent document. Lors de la préparation de la proposition, il est suggéré de tenir une première réunion afin d'aborder la méthodologie à employer et son application dans le contexte national.
5. L'agence chef de file des Nations Unies doit s'assurer que le gouvernement valide la proposition formelle. Conformément à son processus d'agrément, l'agence chef de file évalue le potentiel d'apport de valeur ajouté, la disponibilité des ressources et la faisabilité du projet, ce qui débouche soit sur une approbation de la proposition du pays soit sur son rejet.
6. En cas d'approbation, un calendrier doit être négocié entre l'organisme gouvernemental chef de file et l'agence chef de file des Nations Unies (en collaboration avec l'UNCT). Le bureau du CR des Nations Unies peut tenir l'équipe spéciale du GNUD sur les OMD informée du processus et du calendrier.



II. *Análisis del MAF*

7. Il convient de nommer un facilitateur/ conseiller en chef chargé d'apporter à l'UNCT et au gouvernement une compréhension commune du processus et de ses objectifs ainsi que de diriger les ateliers et/ou consultations, qui constituent des éléments essentiels du processus. Ce facilitateur en chef provient généralement de l'étranger.
8. Le gouvernement forme un groupe de travail impliquant des experts du gouvernement, de l'UNCT et d'autres secteurs ; les acteurs s'accordent sur un plan d'activité (comprenant si nécessaire des recherches supplémentaires ; l'agence chef de fil recrute des consultants nationaux chargés d'apporter leur soutien au processus en fonction des besoins (voir mandat générique à l'Annexe 2).
9. On procède à un examen documentaire des données disponibles (par ex. rapports nationaux sur les OMD, rapports nationaux sur le développement humain, enquêtes démographiques et sanitaire, enquêtes à indicateurs multiples, DevInfo, les rapports périodiques de CEDAW (le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes), les évaluations de questions du genre ainsi que d'autres documents) et des initiatives existantes (par ex. documents, rapports et feuilles de route en matière de planification et de politique nationales).
10. Les éventuels besoins en soutien technique spécifiques à certains secteurs de la part du siège ou du bureau régional doivent être identifiés par les acteurs nationaux et une demande de soutien transmise, si nécessaire, au Réseau des politiques des OMD du GNUD.
11. Une consultation ou un atelier technique de 2 à 3 jours doit être organisé par l'facilitateur/conseiller en chef, si nécessaire avec l'aide des experts du siège ou du bureau régional, afin de fournir aux acteurs une formation pratique et approfondie à la méthodologie du CAO et de démarrer les travaux relatifs aux étapes 1, 2 et 3 du processus d'application du CAO (identification des interventions, identification et classement par ordre de priorité des goulets d'étranglement et identification des solutions).⁶

Le classement des goulets d'étranglement par ordre de priorité et l'identification des solutions, dans l'exercice d'application du CAO, est un processus itératif pouvant débuter dès la toute première réunion organisée par le gouvernement lors de la phase de préparation (voir point 4). La sélection des interventions, goulets d'étranglement et solutions prioritaires à prendre en compte dans le Plan d'Action du CAO est généralement effectuée au cours des différentes étapes de l'analyse (étapes détaillées ci-après), sous la direction du groupe d'experts et des facilitateurs sélectionnés.

⁶ Une plateforme de gestion des connaissances (wiki consacré à l'accélération des OMD) est en cours de développement ; une fois terminée, elle servira de base de données pour les bonnes pratiques en matière d'OMD. Cette plateforme vivante permettra de rassembler et de codifier en continu les solutions apportées par les différents pays aux goulets d'étranglement et constituera donc un ensemble mondial d'études de cas décrivant les meilleures manières de mettre en œuvre les solutions d'accélération des OMD et comment obtenir les résultats escomptés. Cette base de données sera ouverte au public, tant en termes de consultation que de contribution.

12. Sur la base du projet de document rédigé lors de l'atelier, le groupe d'experts, avec l'aide des consultations nationales et de l'facilitateur/conseiller en chef si nécessaire, continue à travailler sur les étapes 1, 2 et 3 et à procéder à des consultations participatives, (surtout avant de finaliser les étapes 2 et 3).
13. Le gouvernement rédige alors un projet de Plan d'Action du CAO avec l'aide de l'UNCT (étape 4 du CAO) et des principaux partenaires (voir matrice à l'Annexe 3).
14. Le gouvernement organise ensuite un atelier ou une consultation de validation réunissant tous les partenaires, y compris les organisations de la société civile et les représentants des groupes marginalisés. L'organisation de cet atelier doit bénéficier du soutien de l'facilitateur/conseiller en chef. L'organisation préalable de consultations aussi poussées que possible auprès de tous les acteurs permettra d'éviter une réouverture de l'analyse des goulets d'étranglement au cours de l'atelier, de focaliser la discussion sur l'apport des dernières touches au processus d'application du CAO et d'entamer le débat sur la meilleure manière d'exécuter le Plan d'Action.

8. Quelles sont les résultats du processus d'application du CAO ?

Le résultat du processus d'application du CAO est un Plan d'Action complet ancré dans les processus de développement nationaux et/ou régionaux et aligné sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF). Il convient de garder à l'esprit que le Plan d'Action du CAO ne vient pas s'ajouter aux plans sectoriels ou régionaux existants. Il leur apporte plutôt une valeur ajoutée grâce à une définition rigoureuse des priorités et privilégiant des solutions d'accélération qui rapprochent des initiatives intersectorielles et tiennent compte de questions régionales, tels que les besoins spécifiques de certains groupes de population ou zones géographiques identifiés comme retardataires. Les pays décidant d'appliquer le CAO rédigent et publient généralement un rapport résumant l'analyse effectuée et présentant le Plan d'Action national. Les rapports CAO publiés sont disponibles et peuvent être consultés (voir Annexe 4 pour le modèle de rapport CAO utilisé en 2010).

9. Quelles sont les liens avec le UNDAF?

Le CAO, qui repose sur et fait partie intégrante des processus de planification nationaux, entretient des liens intrinsèques avec le UNDAF et reflète les contributions stratégiques du système des Nations Unies à l'accomplissement des priorités nationales sélectionnées en matière de développement.

Le point d'entrée idéal pour le tissage de ces liens est la formulation du UNDAF; dans les cas où l'application du CAO précède ou se déroule en parallèle de celle du UNDAF ; l'examen annuel ou à mi-parcours du UNDAF constitue toutefois également un bon point de départ. Le CAO ne remplace ni ne complète le UNDAF. Un exercice d'application du CAO peut être entrepris indépendamment du fait qu'un UNDAF soit en préparation ou non. On peut toutefois renforcer le UNDAF par le biais du CAO si les calendriers des deux processus se chevauchent. La figure 1 ci-après illustre les liens entre les deux exercices.

Le CAO est un outil puissant quand il s'agit d'identifier de manière rigoureuse et partagée les goulets d'étranglement (y compris ceux qui n'affectent que certains groupes de population ou zones géographiques).



Figura 1: Le CAO et le UNDAF

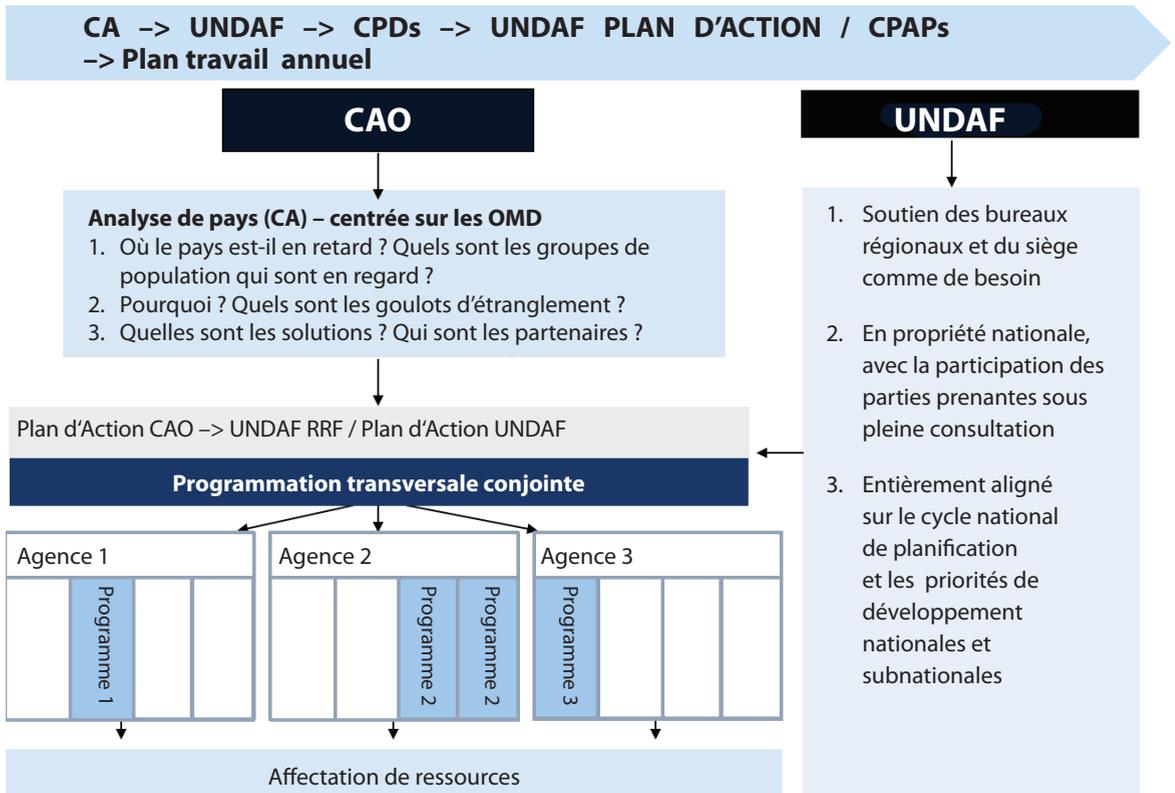
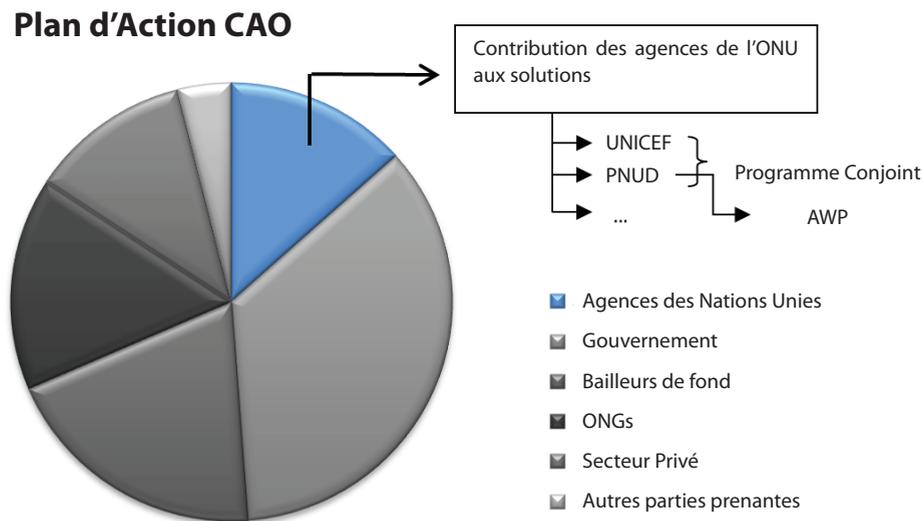


Figure 2. Rôles des partenaires dans le Plan d'Action CAO



L'analyse des goulets d'étranglement du CAO peut donc sans problème contribuer au bilan du pays sur lequel se base le UNDAF. Le plus important, toutefois, est que le Plan d'Action du CAO trouve sa place dans les cases « Effets » et « Produits » de la matrice des résultats du UNDAF (ou dans le Plan d'Action du UNDAF) ainsi que dans le cadre indicatif des ressources.

Le Plan d'Action du CAO et le UNDAF sont tous deux des documents de planification stratégique ; leur structure et leur logique comportent de nombreuses similarités. La case « Produits » de la matrice de résultats du UNDAF peut par conséquent refléter l'objectif global d'un exercice d'application du CAO donné, c'est-à-dire l'accélération d'une cible ou d'un groupe de cibles d'un OMD spécifique (y compris au niveau régional, le cas échéant). La situation de départ et les progrès attendus concernant lesdites cibles OMD peuvent quant à eux servir d'indicateurs. Les solutions identifiées dans le Plan d'Action du CAO et les mesures qu'elles nécessiteront se retrouveront dans le Plan d'Action du UNDAF (voir Annexe 3) ou dans les descriptifs de programme de pays et les programmes de travail annuels des différentes agences. Une agence peut contribuer à plus d'une solution et plusieurs agences peuvent contribuer à la même solution, ce qui ouvre des possibilités de programmation commune.

10. Combien coûte la mise au point d'un Plan d'Action du CAO ?

Étant donné que la CAO repose sur les politiques, plans et processus nationaux et régionaux existants, la mise au point du Plan d'Action du CAO peut être terminée en trois mois.

11. Quelles sont les ressources nécessaires pour déployer le CAO ?

Le coût financier de chaque exercice d'application du CAO varie en fonction des circonstances de chaque pays et de l'étendue des travaux à réaliser. En règle générale, les frais encourus par le pays comprennent ceux liés au processus (réunions, ateliers/consultations, consultance locale) et aux publications (traduction, mise en page, mise au point des textes, impression). Certains frais sont également à prévoir pour le soutien technique externe et l'animation (par ex. missions lorsque cela s'avère nécessaire). Les agences, programmes et fonds de l'ONU pourront se partager le coût d'un exercice d'application du CAO dans un pays particulier.

12. Quelles sont les étapes suivant la finalisation du Plan d'Action du CAO ?

Il est impératif que le processus d'application du CAO ne prenne pas fin après l'analyse mais se traduise en des actions nationales ou locales et en des résultats observables.

Divers acteurs identifiés au sein du Plan d'Action du CAO sont responsables de son exécution dans leur domaine d'expertise ; il appartient toutefois au gouvernement d'assurer la direction globale de la mise en œuvre du plan. Pour faciliter ce processus, il est recommandé qu'un membre de l'UNCT soit chargé de suivre régulièrement l'exécution des travaux, de tenir un registre des mesures prises (notamment via le budget du gouvernement national ou local ou les plans des divers ministères), de signaler les obstacles politiques au CR (qui devra intervenir) et/ou de faire appel au groupe d'experts du CAO lorsqu'il est nécessaire de bénéficier d'un soutien supplémentaire pour la mise en œuvre du Plan d'Action. Les CR doivent s'engager à tout mettre en œuvre pour que le gouvernement et les acteurs bilatéraux ou multilatéraux continuent à exécuter les



travaux ; ils peuvent être appelés à soutenir eux-mêmes les efforts de mobilisation des ressources, par exemple en établissant des liens avec les initiatives prises au niveau mondial, comme celles relatives à la sécurité alimentaire ou encore à la santé maternelle/infantile.

SOURCES D'INFORMATIONS RELATIVES AU CAO

- GNUD (2010), MDG Acceleration Framework (Anglais):
- PNUD (2010), *Favoriser le progrès : pour une accélération de la réalisation des OMD d'ici 2015* (Français)
- UNDP (2010), *Unlocking Progress: MDG Acceleration on the Road to 2015* (Anglais)
- UNDP (2010), *Destrabando el progreso: aceleración de los ODM en la recta final hacia 2015* (Espagnol)
- MAF Overview Presentation (www.tinyurl.com/MAFoverview)
- Rapports des pays pilotes pour la mise en œuvre du CAO

ANNEXES À LA NOTE OPÉRATIONNELLE

ANNEXE 1 – CADRE D'ACCÉLÉRATION DE LA RÉALISATION DES OMD : PROPOSITION FORMELLE
[MODÈLE DE NOTE DE SYNTHÈSE]

ANNEXE 2 – MANDAT D'UN CONSULTANT NATIONAL CHARGÉ D'APPUYER LE PROCESSUS AU NIVEAU DU
PAYS [MODÈLE]

ANNEXE 3 – MATRICE DU PLAN D'ACTION CAO ET LIENS AVEC LE UNDAF

ANNEXE 4 – MODÈLE SUGGÉRÉ DE PLAN DE RAPPORT CAO

Ces annexes sont disponibles en ligne à l'adresse www.undg.org/index.cfm?P=1505

Annexe 1. Cadre d'Accélération des OMD : Proposition Formelle [Modèle de note de concept]

1. Contexto

- Identifier l'OMD clé/prioritaire en expliquant pourquoi il est choisi pour faire l'objet d'un effort particulier, en y incluant des facteurs tels que le taux de progrès national, une volonté politique démontrée en faveur de réalisations, les disparités et iniquités (notamment aux niveaux urbain et rural) infranationales, les écarts sur le plan du sexe, en mentionnant d'autres préoccupations éventuellement pertinentes dans le pays donné.
- Montrer le rythme du progrès (au moyen d'un graphique ou d'un tableau montrant les tendances en direction des objectifs). A l'intérieur de cette tendance, montrer là où les progrès sont lents ou inégalement répartis, et indiquer les facteurs faisant qu'en toute probabilité, l'OMD ne pourra pas être atteint sans un effort d'accélération spécial.
- Indiquer l'objectif de la proposition.

2. Politiques et interventions clés mises en œuvre à ce jour

- Qu'a-t-on fait jusqu'ici ? Décrire de manière précise la stratégie et le plan d'action national, la stratégie et le plan sectoriel ou le plan régional et indiquer la manière dont ils abordent la question.
- Quelles sont les interventions/initiatives spécifiques qui sont déjà mises en œuvre par le gouvernement ? (Préciser si le gouvernement travaille en partenariat ou non).

3. Sources de données, et leçons apprises

- Quelles sont les sources de données et l'information disponibles pour l'analyse ? Quel est le point de départ pour l'analyse ? Dresser la liste des évaluations existantes, ainsi que celles qui ont été commandées par le gouvernement, les agences des Nations Unies ou les partenaires au développement et qui seront utilisées à titre d'information.
- Indiquer certains des enseignements, positifs ou négatifs, qui ont été tirés d'expériences précédentes et dire si une documentation à leur sujet est disponible.

4. Élaboration d'un Plan d'Action

- Quel est le résultat attendu de l'application du CAO ? Quel est le processus à adopter pour y parvenir ?
- Décrire le processus : comment allez-vous effectuer l'analyse de goulot d'étranglement (qui sera impliqué, consulté, etc.).
- Décrire le résultat escompté du processus : quels seront les éléments qui seront renseignés par l'analyse de goulot d'étranglement ? quel sera le Plan d'Action attendu ?
- Indiquer quels sont vos partenaires (ceux qui sont déjà engagés et ceux que vous aurez à engager : services gouvernementaux, bailleurs, OSC et ONG, agences des Nations Unies, etc.).

5. Calendrier du processus

- 1) Déterminer quand vous prévoyez que l'analyse de goulot sera prête.
- 2) Poursuite d'examens de l'analyse par des pairs.
- 3) Organisation d'un atelier de consultation dans le pays qui validera les constatations de l'analyse des goulots d'étranglement et réunion des parties prenantes pour convenir d'un Plan d'Action potentiel.
- 4) Obtenir l'accord du gouvernement sur le Plan d'Action.

	Étape 1: Identification et priorisation des interventions	Étape 2: Identification et priorisation des goulots d'étranglement	Étape 3: Identification et séquençement des solutions	Étape 4: Planification et suivi de la mise en œuvre
	← X semaines →	← X semaines →	← X semaines →	← Efforts continus →
Objectif clé	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et prioriser le programme (L'ensemble d') des interventions critiques pour accélérer les progrès vers les cibles des OMD prioritaires d'ici 2015 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et prioriser les goulots d'étranglement qui entravent la mise en œuvre des interventions prioritaires identifiées à l'Étape 1 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et séquençer les solutions à proche échéance pour éliminer/atténuer les goulots d'intervention identifiés à l'Étape 2 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un plan de mise en œuvre et de suivi pour produire les « solutions accélérées » identifiées à l'Étape 3
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> • Liste d'interventions critique visant aux OMD • Profils d'intervention avec des données sur l'impact de l'accélération, de faisabilité et de délai de mise en œuvre • Carte de pointage classant les interventions prioritaires • Liste d'interventions prioritaires pour les Étapes 2-4 	<ul style="list-style-type: none"> • Carte détaillée des goulots d'étranglements (pour) en relation avec les activités principales • Profils spécifiques de goulots d'étranglement avec données d'impact et de solutions disponibles • Carte de pointage classant les goulots d'étranglement • Liste priorisée des goulots d'étranglement à éliminer/atténuer 	<ul style="list-style-type: none"> • Liste définie de solutions pour chaque goulot d'étranglement • Profils de solutions avec des données d'ampleur et de vitesse d'impact et de faisabilité/coût • Carte de pointage classant et séquençant les solutions • Liste finalisée des solutions pour résoudre les goulots d'étranglement 	<ul style="list-style-type: none"> • Pacte d'accélération des OMD (à l'aide) avec des solutions et matrice des responsabilités pour le gouvernement et les partenaires au développement • Feuille de route de projet avec étapes de mise en œuvre et prestations pour chaque solution • Plan de mise en place de ressources et évaluation du coût de mise en œuvre de chaque solution

6. Estimation des ressources nécessaires (indiquer vos besoins spécifiques)

- 1) Identifier les besoins techniques pour le savoir-faire qui ne serait pas disponible dans le pays.
- 2) Préciser les besoins financiers : consultants, frais de consultation/atelier, impression du rapport final et du Plan d'Action, financement d'amorçage des efforts de mise en œuvre, etc.)

Annexe 2 – Mandat d’Un Consultant National Chargé d’Appuyer Le Processus Au Niveau Du Pays [Modele]

Demande de cadre d’accélération d’OMD en/au [pays]

Lieu d’affectation :	[Ville, Pays]
Langues requises :	[Selon le cas]
Date de début : (date à laquelle le candidat sélectionné devrait commencer)	[Préciser la date]
Durée initiale du contrat :	3 mois
Durée escomptée de la mission :	3 mois

Antecedentes:

Alors qu’il reste moins de quatre ans avant la date cible de 2015, on pense généralement que les OMD demeurent réalisables dans beaucoup de pays, mais qu’ils demanderont plus en plus une appréciation plus approfondie des problèmes restants, de leurs solutions et des efforts collectifs et ressources nécessaires pour accélérer les progrès.

L’année 2010 a été marquée par un réexamen exhaustif de l’état d’avancement des OMD. On s’est notamment penché sur l’impact de nouveaux défis et de nouvelles réalités, tels que les crises financières et économiques mondiales, les changements climatiques, et les nouvelles données et innovations de nature à accélérer et à soutenir les progrès vers les OMD. Au niveau du pays, ce réexamen contribuera à l’identification des goulots d’étranglement et des solutions requise pour accélérer les progrès d’OMD en retard dans le cadre des processus de planification existants. Pour faciliter ce résultat, les Nations Unies ont élaboré et testé un cadre d’accélération des OMD (CAO). Le CAO a été avalisé pour une utilisation par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et peut être consulté à www.undg.org/index.cfm?P=1505

Ce cadre aidera les pays à analyser les raisons pour lesquelles ils sont en retard sur des OMD particuliers, à prioriser les goulots d’étranglement à lever pour progresser, et à identifier des solutions collectives impliquant les pouvoirs publics et toutes les parties prenantes pertinentes au développement. Il pourrait également contribuer à relever les défis de la réalisation d’OMD dans des contextes nationaux donnés ; et intégrer de nouveaux éléments d’information tels que l’importance stratégique de l’énergie et de la technologie, le caractère central de l’égalité des genres et l’autonomisation des femmes par rapport à des cibles et indicateurs des OMD spécifiques ainsi que des innovations dans les efforts entrepris à l’échelle nationale et régionale pour accélérer et appuyer les progrès vers les OMD. Dans le pays montrant de fortes variations du rythme des progrès par région et/ou par groupes de la population, le CAO pourra aider à mieux en comprendre les causes et s’attaquer ainsi à ces variations en appliquant des solutions adaptées.

Le CAO doit aboutir à la préparation d’un Plan d’Action ciblé et convenu pour traiter des OMD particuliers en canalisant les efforts du gouvernement et de ses partenaires, dont la société civile et le secteur privé. L’objectif de ce Plan d’Action est de déployer les investissements et les services requis pour faire avancer des réformes essentielles et triompher de contraintes identifiées.

L'équipe de pays des Nations Unies en/au [pays], prévoit d'appliquer, en collaboration étroite avec le gouvernement et d'autres partenaires, le CAO à [l'OMD...]. Plus particulièrement, **[merci de fournir ici des informations plus précises sur le centre d'intérêt et la portée des travaux]**

Description des responsabilités :

Sous l'orientation et la supervision du [nom de la personne de contact/du groupe/de l'agence] au bureau de pays de [l'Agence] en/au [pays], le Consultant assurera les tâches suivantes :

- Diriger l'élaboration d'un Plan d'Action de pays pour l'OMD identifié, basé sur les processus décrits dans le document de CAO (www.undg.org/index.cfm?P=1505). Le Plan d'Action puisera des éléments de l'évaluation des goulots d'étranglement pour l'OMD qui aura été identifié (tel que décrit dans le CAO), en tenant compte de dimensions régionales le cas échéant.
- Entreprendre une étude initiale de portée pour repérer les sources de données et d'information, y compris enquêtes, plans de développement et passages en revue.
- Appuyer l'organisation d'ateliers techniques à l'intention de hauts fonctionnaires, universitaires et experts du domaine (y compris des collaborateurs travaillant dans des secteurs transversaux).
- Entrer en rapport avec différentes parties prenantes et partenaires, dont : ministères pertinents, agences spécialisées des Nations Unies, agences bi/multilatérales, associations du secteur privé et groupes de la société civile (y compris ceux représentant les femmes, les minorités et les marginalisés) afin de garantir que leurs vues seront reflétées dans l'évaluation.
- Veiller à ce que l'analyse s'appuie sur les efforts actuels pour réaliser l'OMD spécifié dans le pays et qu'elle cadre avec ces efforts.
- Veiller à ce que les questions intersectorielles et transversales qui comptent pour l'atteinte de l'OMD spécifiée (comme par exemple les perspectives en matière d'égalité des genres) soient intégrées dans l'analyse des goulots d'étranglement ainsi que dans le Plan d'Action de pays.
- Contribuer à la validation et l'acceptation du pPlan d'Action de pays, et rédiger le projet final de rapport en vue de sa publication, en consultation avec l'équipe de projet dans le [pays].

Compétences :

- Une bonne connaissance et compréhension des OMD, du développement humain et du programme international de développement, ainsi qu'une expertise démontrée en [préciser selon que de besoin].
- Fortes capacités d'organisation et de planification et expérience avérée en matière de soutien de la planification du développement, notamment à travers l'évaluation des politiques publiques.
- Connaissance et implication dans toute une panoplie de questions intersectorielles et transversales (telles que l'autonomisation des femmes, l'égalité des genres, l'approche spécialisée dans la résolution de la situation des groupes marginalisés, etc.) qui pourraient accélérer les progrès relatifs à [OMD spécifique identifié] en [pays]. Aptitude à travailler de façon indépendante, à gérer des priorités concurrentes et à bien fonctionner sous pression.
- De solides capacités d'organisation et de planification et une expérience démontrée dans l'appui de la planification du développement, y compris par la poursuite d'évaluations de politique publique.

- D'excellentes aptitudes interpersonnelles afin d'établir et de soutenir des relations avec les principaux interlocuteurs (internes/externes/bilatéraux/multilatéraux/publics/privés ; société civile et université).
- D'excellentes aptitudes à la communication écrite et verbale et des compétences de base en rédaction et relecture de textes ; soucieux des détails et organisé.
- Utilise les applications de l'informatique et de l'Internet de manière efficace, comme outils et sources d'information.

Qualification :

- Un titre postuniversitaire en études du développement, sciences économiques, sciences politiques, administration et/ou dans des domaines pertinentes des sciences sociales. Au minimum une maîtrise (MSc).
- Au moins sept ans d'expérience pertinente dans un poste de responsabilité progressive dans le domaine du développement, dans l'exécution de processus de planification du développement aux niveaux national et régional, préférablement en/au [païs].
- Le candidat devra obligatoirement pouvoir très bien s'exprimer verbalement et par écrit dans [préciser la langue]. Une aptitude à bien communiquer en anglais est souhaitable.
- Un dossier faisant état de prestations excellentes en matière d'évaluations, de suivi et de mesurage du développement, ainsi qu'un dossier de travaux de recherche sur des questions de développement.

Annexe 3 – Matrice du Plan D'action CAO et Leins Avec le UNDAF

Domaine prioritaire	Interventions prioritisées	Goulots d'étranglement priorités	Solution accélérative (activités)	Solution Financement	Partenaire(s) responsable(s) (avec la nature de la contribution)
Objectif en retard A traduire en extrant UNDAF	Intervention A	a.1	a.1.1 a.1.2 a.1.3		UNICEF ONG locale identifiée
		a.2	a.2.1 a.2.2 a.2.3		UNESCO Agence gouv locale
		a.3	a.3.1 a.3.2 a.3.3		Ministère de l'Education
	Intervention B	b.1	b.1.1 b.1.2		UNICEF
		b.2	b.2.1		...
		b.3	b.3.1 b.3.2		...
	TOTAL			SOMME ()	...

Ressources totales requises (RTR)
 = Σ (coûts des solutions intéressant l'UNDAF)

Ressources totales indicatives (RTI)
 = RTR – (partage des coûts par le gouv. et les partenaires aux solutions intéressant l'UNDAF)

Ressources mobilisées (RM)
 = Financements obtenus par les agences de l'ONU

Ecart de financement
 = RTI – RM

Les partenaires indiqués ici sont ceux chargés de mettre en oeuvre chaque solution.

L'agence de l'ONU responsable de coordonner la mise en oeuvre du plan d'action CAO est celle qu'il faudra inscrire dans la matrice UNDAF.

OMD cible	Activités par intervention	Calendrier de mise en oeuvre (2011–2015)				Indicateur pour le suivi (annuel)					Partenaire(s) responsable(s)
		Oct 2010 – Déc 2010	Jan 2011 – Mar 2011	...	Oct 2015 – Déc 2015	2011	2012	2013	2014	2015	
Cible en retard	Intervention 1 (Activité 1.1)			...							UNICEF
	(Activité 1.2)			...							PAM
	(Activité 1.3)			...							MOA

Le processus de suivi global et le mécanisme du plan d'action CAO total (qui sont le plus souvent insérés dans le Plan de développement national) doivent être extraits du tableau de suivi et de mise en oeuvre afin de devenir un intrant des matrices UNDAF.

Annexe 4 – Modèle Général Suggéré Pour Le Rapport CAO

Accélérer les progrès vers les OMD

<i>Sommaire</i>	<i>Page</i>
Avant-propos	19
CHAPITRE I – Introduction	20
CHAPITRE II – Progrès et difficultés dans la réalisation des OMD prioritaires	21
Tableau 1 Situation des OMD en/au [Pays] et nécessité d’une accélération des progrès [si disponibles, fournir des données pour l’analyse régionale/de groupes de population] [modèle]	22
CHAPITRE III – Interventions stratégiques	23
Tableau 2 Matrice récapitulative des interventions prioritaires et des interventions indicatives [modèle]	24
CHAPITRE IV – Analyse des goulots d’étranglement	25
Tableau 3 Tableau récapitulatif des goulots d’étranglement affectant les interventions prioritaires clés pour atteindre les objectifs OMD-2 sur l’éducation primaire pour tous [modèle]	27
CHAPITRE V – Accélérer les progrès vers les OMD : Identifier les solutions	28
Tableau 4 Tableau récapitulatif pour l’accélération des progrès des OMD relatifs à l’éducation (OMD-2) [modèle]	28
CHAPITRE VI – Plan d’accélération des OMD Formation d’un pacte	30
Partie I. Plan d’Action de pays (PAP)	30
Tableau 5 Plan d’Action de pays pour la réalisation d’OMD [Modèle]	30
Partie II Plan de mise en œuvre et de suivi	31
Tableau 6 Plan de mise en œuvre et de suivi [Modèle]	31
ANNEXES	32
I. Liste complète de la bibliographie et des sources de données	32
II. Brève description des méthodes de collecte de données, telles qu’interviews, sondages et études documentaires (dans le cas de sondages et interviews, inclure le modèle des questions utilisées)	32
III. Liste des partenaires impliqués à chaque étape	32
IV. Détails des consultations nationales	32
V. Aperçu général du processus au/en [Pays] et leçons apprises (modèle pour la saisie du processus et des leçons apprises, tel qu’inclus ci-dessous)	32

Avant-propos

[Il est recommandé que l'avant-propos soit signé par l'agence gouvernementale responsable du processus et par le Coordinateur résident des Nations Unies dans le pays]

[Des rapports CAO existants pourront servir d'exemples. L'avant-propos pourra faire état, entre autres, des arguments prévoyant le choix d'un OMD donné, de la valeur ajoutée de cet OMD, et de tout engagement pris en vue de la réalisation du Plan d'Action].

CHAPITRE I – Introduction

Au cours de 2010, on a procédé à un examen étendu des progrès réalisés en direction des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) sur les huit objectifs de développement que les pays ont convenus de réaliser à l'horizon 2015. La présente section offre un aperçu général des événements nationaux et mondiaux les plus récents qui ont impacté l'avancement des OMD et évoque la nécessité de procéder à une accélération des efforts de réalisation des OMD afin de tenir l'échéance de 2015.

L'introduction présentera un bref aperçu des OMD, du CAO et du Plan d'Action de pays (PAP) et indiquera l'objet du rapport. Voici certains des domaines qui devront être couverts dans cette section :

1. progrès vers la réalisation des OMD dans le pays, ceci dans le contexte des progrès régionaux et mondiaux, en les ventilant par sexe, âge, situation géographique, niveau de vie et autres variables de population, etc. (pour autant que des données soient disponibles)
2. les problèmes passés et émergents, tels que la crise alimentaire, la crise financière et économique mondiale, le changement climatique et leurs répercussions sur la réalisation des OMD et sur les opportunités qui se présentent, pour le pays considéré ;
3. l'initiative CAO, le PAP et leurs objectifs [*brève explication sur le processus, présenté comme une approche systématique, et sur la nature du problème visé*] ;
4. brève description du processus consultatif entrepris pour valider les constatations du processus. Mettre en lumière l'aspect partenariat de ce travail et indiquer les partenaires impliqués [*Fournir une information détaillée à l'Annexe, y compris principaux ministères, services gouvernementaux, système des Nations Unies, société civile et communautés civiles, secteur privé, bailleurs bilatéraux et autres partenaires au développement pertinents.*] Établir le lien avec le processus existant de planification/développement.

CHAPITRE II – Progrès et difficultés dans la réalisation des OMD prioritaires

Bien que le/la [pays] ait enregistré des progrès au cours de dix années de mise en œuvre des OMD, un chemin important reste à parcourir sur [...] Comme il ne reste que [quatre] ans pour tenir l'échéance OMD, le/la [pays] aura à accélérer ses efforts - en collaboration et avec l'appui de ses partenaires au développement - pour réaliser les OMD sur [...].

Cette section donne un aperçu général des principales conclusions de l'analyse de situation et présente les arguments pour la sélection à titre prioritaire des domaines, objectifs OMD ou groupes de population indiqués. Cette sélection reflète le résultat d'un processus consultatif et tire parti des enseignements de la mise en œuvre du Plan de développement national, du Plan sectoriel [le préciser], du plan régional, [le Rapport de progrès sur les OMD] et les travaux des différents partenaires au développement du gouvernement.

Cette section présente un aperçu général des progrès enregistrés à ce jour sur l'objectif OMD identifié (avec ventilation par zone géographique ou groupe de population, si pertinent). Il décrit les questions et les défis qui ont surgi dans les travaux en direction de cet objectif, et évoquer les opportunités qui ont été relevées. Le but général est de démontrer qu'en l'absence d'un effort d'accélération, l'objectif OMD sera manqué d'ici 2015. Des graphiques et données appuieront cette prédiction. La section doit cadrer avec les rapports OMD nationaux les plus récents.

Les domaines à couvrir sont notamment :

1. le contexte général : élaboration de la couverture (utiliser des données ventilées si disponibles) ;
2. progrès, problèmes et défis [utiliser des graphiques et les données sûres disponibles pour illustrer la situation et les tendances – Voir le tableau I-1] ;
3. évaluation globale des progrès vers les OMD en l'absence d'un CAO et rappel de la nécessité d'une action collective.

Tableau 1. Situation des OMD en/au [Pays] et nécessité d'une accélération des progrès [si disponibles, fournir des données pour l'analyse régionale/de groupes de population]

[Modèle]

OMD	Indicateur	Point de départ	Situation actuelle	Cible 2015
1: Éliminer la pauvreté extrême et la faim	1.5 Ratio emploi/population	47	49	Pas de cible
	1.8. Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans	44 (1993)	37 (2006)	22
	1.8A. Prévalence de l'hypotrophie nutritionnelle parmi les enfants moins de cinq ans	48 (1993)	40 (2006)	34
2: Assurer l'éducation primaire pour tous	2.2. Proportion d'élèves ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire	48 (1991)	62 (2005)	95
	2.3. Taux d'alphabétisation des 15-24 ans, femmes et hommes	71 (1991)	84 (2005)	99
3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	3.1 Nombre de filles par 100 garçons inscrits dans - le primaire - le secondaire inférieur - le secondaire supérieur - le tertiaire	(tout 1991)	(tout 2006)	
		77	86	100
		66	78	100
		56	74	100
	49	62	100	
3.2 Proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole	38 (1995)	50 (2006)	Pas de cible	
4: Réduire la mortalité des enfants	4.1. Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans	170 (1995)	98 (2005)	55**
	4.3. Proportion d'enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	41.8 (2000)	40.4 (2005)	90
5: Améliorer la santé maternelle	5.2. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	14 (1994)	21.1* (2005)	50
	5.4 Couverture des soins prénatals - au moins une visite - au moins quatre visites	—	28.5* (2005)	60*
		—	—	40
7: Assurer un environnement durable	7.1 Proportion des zones forestières (%)	70	42 (2002)	60***
	7.2 Émissions de CO ₂ et consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone	50 (1999)	18 (2006)	Pas de cible

Source: Rapport de progrès sur les OMD 2008, sauf indication du contraire.

* Comme rapporté dans la stratégie nationale de santé et d'assistance maternelle aux nouveau-nés (2009–2015).

** Le ministère de la Santé a modifié la cible de 80 % à 55 % dans la stratégie nationale d'assistance maternelle aux nouveau-nés (2009–2015).

*** Ministère de l'Agriculture et de la Foresterie, stratégie du secteur forestier.

CHAPITRE III – Interventions stratégiques

L'inégalité des progrès à travers le monde montre pourquoi les politiques et les interventions efficaces au niveau du pays sont critiques pour l'accélération des progrès vers les OMD. Cette section donne un aperçu général des principales constatations de l'analyse de situation et identifie et priorise les interventions qui sont critiques pour accélérer les progrès vers les objectifs OMD prioritaires d'ici 2015. Cette section porte sur les questions suivantes : Le pays met-il en œuvre entièrement toutes les interventions reconnues comme pertinentes, fondées sur des constatations factuelles, à bon rapport coût-rendement et spécifiques au pays pour parvenir à tous les objectifs OMD actuellement en retard ?

Le but de cette section est d'identifier les interventions stratégiques dont on considère qu'elles ont un bon impact et qui sont requises pour atteindre à l'objectif OMD sélectionné. La liste des interventions doit convenir au contexte particulier du pays. Il est nécessaire d'indiquer celles des interventions qui sont déjà en cours dans le pays et celles qui ne sont pas mises en œuvre [tirer ces interventions des plans de développement, y compris des plans sectoriels].

Une fois identifiées, l'ordre de priorité des interventions devra être établi sur la base d'une analyse critique fondée sur leur impact sur le développement en vue d'atteindre à l'objectif OMD considéré.

CONSEIL 1 : Dans le contexte du CAO, une intervention est définie comme la prestation de biens, services, infrastructures et/ou développement institutionnel pour réaliser des objectifs et des cibles de développement avant une date donnée. **Les interventions devraient être fondées sur des preuves, avec des impacts éprouvés.**

De manière générale, le CAO cherche à prioriser les interventions qui ont un impact à proche échéance. La liste peut néanmoins comporter des interventions qui donnent des résultats dans des délais plus longs et qui seront nécessaires pour maintenir les progrès vers l'objectif final identifié. Sans être exhaustives, elles pourraient comprendre le renforcement de capacités et la construction d'infrastructures physiques, l'amélioration de la disponibilité et de l'utilisation de données désagrégées, une budgétisation favorable à l'égalité des sexes, etc. Chaque pays doit viser à produire une liste complète et cohérente d'interventions pertinentes pour l'OMD spécifié, tant celles qui sont limitées à des secteurs donnés que celles qui couvrent plusieurs secteurs.

Tableau 2. Matrice récapitulative des interventions prioritaires et des interventions indicatives

[modèle]

OMD	Indicateur OMD	#	Interventions clés	#	Interventions indicatives (adapté au contexte du pays) 2011–2015
Domaine prioritaire Pratiques durables pour améliorer la sécurité alimentaire et assurer un environnement durable					
Objectif 1 : Éliminer la pauvreté extrême et la faim	1.1 Proportion de la population vivant en dessous du seuil de la pauvreté	1	Améliorer les revenus des pauvres en milieu rural	1	Développer les activités non agricoles et hors de la ferme
				2	Établir des programmes d'accès au marché
				3	Améliorer l'accès au crédit formel
	1.2 Indice d'écart de la pauvreté	1	Améliorer les revenus des pauvres en milieu rural	4	Garantir des investissements et des gains de revenu par des réformes foncières appropriées
				5	Développer les capacités des exploitants en agroforesterie et en production de produits agricoles (cultures de rapport et valeur ajoutée)
	1.5 Ratio population active : population	1	Améliorer les revenus des pauvres en milieu rural	6	Distribuer des semences à des fins d'essai et de démonstration dans les fermes
				7	Développer et améliorer les systèmes d'irrigation de petits exploitants
	1.8 Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans	2	Améliorer et diversifier les pratiques agricoles au profit des petits exploitants	8	Proposer des services de vulgarisation aux petits exploitants locaux
				9	Développer les opportunités d'apprentissage en système agricoles efficaces et durables par les agriculteurs
	1.8A Prévalence de l'hypotrophie nutritionnelle chez les enfants de moins de 5 ans	2	Améliorer et diversifier les pratiques agricoles au profit des petits exploitants	10	Établir des associations d'agriculteurs et des réseaux reliant les acteurs impliqués
				11	Programmes de microcrédit autogérés
	1.9 Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique	3	Renforcer la sécurité alimentaire et la garantie de nourriture basées sur la communauté	12	Améliorer les normes et les systèmes de production agricoles
				13	Accroître l'accès du marché aux produits biologiques
				14	Promouvoir des pratiques agricoles compatibles avec le maintien de la biodiversité
				15	Fournir des incitations écologiques pour que la terre puisse produire des avantages environnementaux

CHAPITRE IV – Analyse des goulots d'étranglement

Cette section cherchera à répondre aux questions suivantes : Quels sont les goulots d'étranglement aux niveaux des politique, de la planification, de la budgétisation, du financement, des prestations de services (offre) et de l'utilisation de services (demande) qui entrave la mise en œuvre réussie des interventions qui actuellement ne sont pas entièrement ou effectivement mises en œuvre? Elle fera ressortir les goulots d'étranglement les plus prononcés et les plus récurrents qui gênent la pleine mise en œuvre et l'accélération des OMD en/au [Pays].

Cette section identifiera, par une analyse systématique et focalisée, les goulots d'étranglement qui empêchent les interventions prioritaires mentionnées dans la section précédente d'être pleinement mises en œuvre. Ces goulots d'étranglement seront énumérés par ordre de priorité sur la base de l'impact des interventions en vue de les résoudre. Voici certains des problèmes qu'il s'agira d'affronter : quels sont les facteurs qui empêchent la mise en œuvre et la montée en échelle d'actions qui ont bien fonctionné ailleurs ; quels sont les facteurs qui freinent la mise en œuvre et montée en échelle d'actions au niveau national qui se sont avérées probantes

CONSEIL 2 : Le CAO définit un goulot d'étranglement comme étant "une contrainte immédiate et éliminable qui entrave la mise en œuvre d'interventions liées aux OMD". Bien que le CAO puisse souvent mettre à jour des obstacles systémiques vers la réalisations d'objectifs OMD, il sera nécessaire, dans cette étape, de mettre l'accent sur les contraintes causales directes susceptibles d'être résolues assez rapidement, en trouvant le juste équilibre entre les impératifs d'impact rapide, de durabilité et d'amélioration des conditions de réalisation.

au niveau local/régional ; et quels sont les groupes de population qui ont été négligés dans le travail de développement ou qui n'ont pas pu bénéficier des services mis en place.

Cette section identifiera les goulots d'étranglement pertinents, tant spécifiques à des secteurs donnés que portant sur plusieurs secteurs, qui entravent la mise en œuvre d'interventions prioritaires.

Les goulots d'étranglement spécifiques à ces secteurs sont ceux qui affectent la performance d'un secteur directement et que l'on peut attaquer dans les limites d'un ministère ou d'une agence responsable de ce secteur. Lest interventions se classent en quatre catégories :

- **Politiques et planification :** Les goulots d'étranglement relevant des politiques sont liés aux stratégies nationales ou régionales existantes, aux politiques et plans sectoriels, à la réglementation, aux normes, aux lignes directrices, y compris le cadre juridique et les lois (applicables tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du secteur) qui sont susceptibles d'affecter la prestation de services ou la mise en œuvre des interventions identifiées.

- **Budget et financement** : En cherchant à identifier les goulots d'étranglement pouvant affecter chaque intervention, on se penchera également sur la quantité et la qualité du financement, et notamment sur les ressources financières provenant des revenus nationaux et des ressources extérieures. Parmi les causes fréquentes de goulots d'étranglement, on peut mentionner : dotations budgétaires insuffisantes, absorption lente des dépenses prévues au budget (par le niveau des dépenses ou par celui des décaissements), déficits de financement de l'aide officielle au développement, connexions insuffisantes entre budgétisation et planification, et budgétisation sur un exercice unique.
- **Prestation des services (côté de l'offre)**: L'analyse des goulots d'étranglement devra également examiner la prestation de biens et de services sur le terrain. Au niveau de l'offre, les goulots d'étranglement peuvent être dus à la disponibilité et au degré de développement des ressources humaines, aux fournitures et à la logistique, à un manque de capacités décentralisées, à un dispositif technique et organisationnel de qualité insuffisante, aux systèmes d'approvisionnement, au profil de la chaîne de valeur, à la gestion et aux institutions du secteur, à une absence de systèmes de suivi et d'évaluation exhaustifs capables de fournir une information par zone géographique et groupe de la population.
- **Utilisation de services (côté de la demande)**: Les goulots d'étranglement dans l'utilisation de biens et services sur le terrain sont susceptibles de se produire pour les raisons suivantes : les utilisateurs ne reçoivent pas les capacités pour utiliser les services quand ceux-ci sont disponibles ; il manque d'information et d'éducation pour expliquer les services ; des lacunes entrent en jeu au niveau du plaidoyer et de la promotion de l'intervention ; à quoi s'ajoutent le problème des distances (manque de moyens de transport), le coût des services, les barrières liées aux disparités du genre et à la culture (par exemple, des femmes pourraient avoir des difficultés particulières à accéder à des services), et diverses formes de discrimination.

Goulots d'étranglement transversaux : Cette section identifiera les goulots d'étranglement transversaux, s'ils interviennent dans le contexte du pays, c'est-à-dire ceux qui pourront affecter des secteurs multiples ou qui nécessiteront une réponse intégrée embrassant plusieurs ministères ou agences (ce serait par exemple le cas d'infrastructures insuffisantes pour relier les zones urbaines aux villes).

Tableau 3. Tableau récapitulatif des goulots d'étranglement affectant les interventions prioritaires clés pour atteindre les objectifs OMD-2 sur l'éducation primaire pour tous

[modèle]

OMD prioritaire	Indicateurs OMD	Domaine(s) d'intervention prioritaire(s)	Goulots d'étranglement priorités	Catégorie de goulot d'étranglement
Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous [Cible 2.A : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires]	2.2 Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire	(1) Assurer l'accès équitable aux services scolaires	Obstacles physiques : Les enfants ayant atteint la deuxième année du primaire doivent se déplacer sur de longues distances pour gagner une école. Le quart des villages au moins n'ont pas d'école ou d'école couvrant toutes les années d'études primaires. La plupart de ces villages sont dans des zones reculées et au sein de communautés ethniques trop petites pour supporter une école viable. Cela fait que les capacités physiques, humaines et financières n'ont pas été suffisantes pour atteindre les enfants désavantagés.	Prestation des services, et questions transversales
			Financements insuffisants : Malgré les besoins importants en possibilités de scolarité primaire complémentaire, le secteur informel de l'éducation n'a guère été financé à ce jour.	Budget et financement
			Opportunités inadéquates pour les personnes handicapées : Dans l'ensemble, il y a un manque de programmes de formation dédiés aux personnes souffrant d'un handicap. Les personnes handicapées n'ont qu'un accès limité aux centres ou opportunités de formation. L'UNESCAP a suggéré que peut-être jusqu'à 8 % de la population nationale pourrait souffrir d'un handicap par suite à des munitions non explosées ou d'autres raisons.	Prestation et utilisation de services
			Régime alimentaire insuffisant d'enfants d'âge scolaire : 37 % des enfants de moins de 5 ans sont insuffisamment nourris et les progrès ont été lents ces dix dernières années. Le degré élevé de malnutrition et l'hypotrophie nutritionnelle accroissent les abandons scolaires et perpétuent les troubles d'apprentissage.	Prestation et utilisation de services
			Perte de moyens économiques des ménages : De plus, les pratiques de mariage précoce, la grossesse des adolescentes et la violence contre les filles sur la route de l'école et dans les établissements scolaires sont un facteur crucial de l'abandon scolaire par les filles. La perte de moyens économiques amène les familles à retirer les filles précocement de l'école.	Politiques (et lois) ; utilisation de services

Les interventions doivent être spécifiques. Si elles sont quantifiables, les goulots d'étranglement et leurs impacts peuvent être chiffrés facilement.

On pourra indiquer les catégories de goulots d'étranglement pour aider à gérer les impacts transversaux des solutions faisables identifiées.

CHAPITRE V – Accélérer les progrès vers les OMD : Identifier les solutions

Cette section portera sur l'identification des solutions locales éprouvées, qui sont susceptibles d'être appliquées à une plus grande échelle. Si les solutions locales ne sont pas disponibles, quelles sont les solutions qu'on puisse trouver par une collaboration ou un échange de connaissances Sud-Sud ?

L'objet de cette section est de trouver des solutions de bon rapport coût-rendement, sur la base de leur impact sur l'accélération des OMD et de leur faisabilité (évaluation de durabilité, financement, et capacités de mise en œuvre de la solution) qui permettraient au pays d'accélérer la réalisation d'objectifs OMD sélectionnés.

Les solutions pourraient reposer notamment sur l'adaptation des meilleures pratiques ou de bonnes pratiques mondiales au contexte du pays, à la montée en échelle d'initiatives locales au niveau national, et à un effort d'entrée en rapport avec les bénéficiaires, particulièrement des femmes et membres de communautés marginalisées engagées dans le processus.

Tableau 4. Tableau récapitulatif pour l'accélération des progrès des OMD relatifs à l'éducation (OMD-2) [modèle]

OMD prioritaire	Indicateurs d'OMD	Interventions prioritaires (domaines)	Goulots d'étranglement prioritaires	Solutions accélératives indicatives 2010–2015	Partenaires potentiels
Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous [Objectif 2.A : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires]	2.2 Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire	(1) assurer l'accès équitable aux services scolaires	Obstacles physiques : Les enfants ayant atteint la deuxième année du primaire doivent se déplacer sur de longues distances pour se rendre à l'école. Le quart des villages au moins n'ont pas d'école ou ne couvrent pas toutes les années d'études primaires. La plupart de ces villages sont dans des zones reculées et au sein de communautés ethniques trop petites pour supporter une école viable. ce qui a entraîné l'insuffisance des capacités physiques, humaines et financières pour atteindre les défavorisées.	Achever la construction d'écoles non terminées (accueillant différentes années d'études primaires) Accélérer les efforts pour permettre à chaque école primaire d'offrir les cinq années entières d'éducation primaire afin de favoriser les taux d'achèvement de la scolarité primaire, notamment par une construction plus active de salles de classe, en privilégiant initialement les 56 districts les plus désavantagés au plan éducationnel). Promouvoir l'enseignement sur plusieurs années dans les écoles non achevées, où manquent les salles de classe et enseignants, afin que les cinq années d'étude primaire puissent être proposées.	Ministère de l'Éducation UNESCO (EFA FTI) UNICEF Australie
			Manque de financement suffisant : Malgré les importants besoins de systèmes de prestation alternatifs à l'enseignement primaire, le secteur informel de l'éducation a été relativement sous-financé à ce jour.	Adopter des méthodes pour "atteindre les non atteints" et des approches informelles.	Australie

OMD prioritaire	Indicateurs d'OMD	Interventions prioritaires (domaines)	Goulots d'étranglement priorités	Solutions accélératives indicatives 2010-2015	Partenaires potentiels
Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous [Objectif 2.A : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires]	2.2 Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire	(1) assurer l'accès équitable aux services scolaires	<p>Manque d'opportunités pour les personnes souffrant d'un handicap : Il y a un manque généralisé de programmes de formation spécialisée pour les personnes handicapées. Ces personnes n'ont qu'un accès limité aux centres ou opportunités de formation. UNESCO a suggéré que peut-être jusqu'à 8 % de la population nationale pourrait être handicapée par suite des munitions non explosées ou d'autres raisons.</p> <p>Malnutrition : 37 % des enfants de moins de 5 ans sont insuffisamment nourris et les progrès ont été lents ces dix dernières années. Le degré élevé de malnutrition et l'hypotrophie nutritionnelle accroissent les abandons scolaires et perpétuent les troubles d'apprentissage.</p> <p>Pertes de moyens économiques : De plus, les pratiques de mariage précoce, la grossesse des adolescentes et la violence contre les filles sur le chemin de l'école et dans les établissements scolaires sont un facteur crucial de l'abandon scolaire par les filles. La perte de moyens économiques amène les familles à retirer les filles précocement de l'école.</p>	<p>Promouvoir un savoir-vivre auprès des personnes handicapées.</p> <p>Accroître la demande des ménages en éducation de base, y compris des programmes de repas scolaires et l'offre conditionnel d'espace aux personnes les plus vulnérables et les filles (l'expansion du programme de repas scolaires, à titre d'intervention sur le côté de la demande, augmenterait l'inscription et la présence scolaires, surtout chez les filles, et améliorerait la qualité de l'apprentissage). Investir dans la construction de latrines séparés pour les garçons et les filles dans les établissements scolaires, afin d'accroître la sécurité des filles.</p>	<p>Luxembourg</p> <p>Ministère de l'Éducation UNICEF</p> <p>Ministère de l'Éducation Japon</p> <p>Australie</p>
		Améliorer la qualité et l'efficacité des services scolaires	<p>Taux d'abandon élevés</p> <p>Faible qualité de l'éducation</p> <p>L'enseignement en classe se fait dans la langue principale, de sorte que les groupes minoritaires ont de la peine à suivre.</p>	<p>Développer les opportunités d'apprentissage pendant la petite enfance.</p> <p>Étendre l'approche holistique des Écoles de Qualité.</p> <p>Fournir un enseignement de la santé proactive adaptée à l'âge et sensible au genre.</p> <p>Étendre les programmes réussis d'éducation pluriculturelle et plurilingue.</p>	

CHAPITRE VI – Plan d’accélération des OMD Formation d’un pacte

Cette section portera sur l’intérêt de la formation d’un pacte, c’est-à-dire d’un partenariat fondé sur la responsabilisation mutuelle en vue d’aider le/la [Pays] à surmonter les contraintes/goulots d’étranglement identifiés. Quels les actions possibles du gouvernement et de ses partenaires au développement pour affronter ces goulots d’étranglement ? En particulier, quel serait le rôle complémentaire des partenaires au développement et quelle serait la contribution particulière que les Nations Unies pourraient apporter dans ce contexte en vue de mettre en œuvre les solutions prioritaires ?

Partie I. Plan d’Action de pays (PAP)

Cette section proposera un PAP pour accélérer la réalisation des objectifs OMD sélectionnés. Le PAP reflètera les problèmes critiques intervenant dans la réalisation de ces objectifs, les interventions prioritaires qui auront été identifiées, les goulots d’étranglement prioritaires affectant des interventions, les solutions proposées et les parties responsables de la mise en œuvre dans les domaines ou groupes de population prioritaires. Le tableau 5 offre l’exemple d’une matrice de PAP.

Tableau 5. Plan d’Action de pays pour la réalisation d’OMD

[Modèle]

Priorité Objectif OMD	Interventions prioritaires	Goulots d’étranglement prioritaires	Solution accélérative (activités)	Solution Financement	Partenaires responsables (avec la nature de la contribution)
OMD2 : Objectif 2.A	Intervention A	a.1	a.1.1 a.1.2 a.1.3		UNICEF ONG locale identifiée
		a.2	a.2.1 a.2.2 a.2.3		UNESCO Agence gouvernementale locale
		a.3	a.3.1 a.3.2 a.3.3		Ministère de l’Éducation
	Intervention B	b.1	b.1.1 b.1.2		Ministère de l’Éducation
		b.2	b.2.1		...
		b.3	b.3.1 b.3.2		...
	Intervention C	c.1	c.1.1		...
		c.2	c.2.1		Australie
		c.3	c.3.1 c.3.2		...

L'enveloppe de financement indiquera le coût total de la mise en œuvre des activités pour réaliser l'objectif OMD sélectionné, les engagements courants (attentes fondées sur des engagements précédents, des projections de recettes gouvernementales, etc.). Cela inclut l'engagement actuel et le déficit de financement.

Partie II. Plan de mise en œuvre et de suivi

Les OMD demeurent atteignables d'ici 2015 s'ils sont appuyés par les politiques, les stratégies de mise en œuvre et les dispositions qui conviennent, ainsi que par des actions, le tout assorti d'une volonté politique ferme, d'un financement approprié et des capacités institutionnelles nécessaires. Essentielle à la réussite de ce plan d'action sera la mise en œuvre d'une approche coordonnée visant à réaliser la prestation de services au niveau local et trouvant le juste équilibre entre les exigences de résultats rapides et de la durabilité.

L'objectif essentiel de cette section est de proposer un plan de mise en œuvre et de suivi devant faire partie du PAP. Ce plan indiquera les moments auxquels les activités de réalisation de chaque indicateur d'OMD seront entreprises (soit entamées et achevées), la partie responsable (y compris les représentants de communautés marginales) et les indicateurs de suivi. Alors que le progrès des activités vers la réalisation de objectifs OMD seront suivis annuellement, le progrès de l'indicateur OMD sera suivi comme prévu par le système de suivi existant du pays. Un exemple d'un plan de mise en œuvre et de suivi est illustré au tableau 6 (les pays sont priés d'utiliser leurs propres plans de suivi, si disponibles).

Tableau 6. Plan de mise en œuvre et de suivi

[Modèle]

Objectif OMD	Activités par intervention	Calendrier de mise en œuvre (2011–2015)				Indicateur pour le suivi (annuellement)					Partenaires responsables
		Oct 2010 – Déc 2010	Jan 2011 – Mar 2011	...	Oct 2015 – Déc 2015	2011	2012	2013	2014	2015	
OMD2 – Cible 2.A	Intervention 1 (Activité 1.1)			...							UNICEF
	(Activité 1.2)			...							APM
	(Activité 1.3)			...							MOA

ANNEXES

Les annexes contiennent une information supplémentaire qui est jugée utile pour le rapport, chaque fois qu'elle sera disponible :

- I. **Liste complète de la bibliographie et des sources de données**
- II. **Brève description des méthodes de collecte de données, telles qu'interviews, sondages et études documentaires** (dans le cas de sondages et interviews, inclure le modèle des questions utilisées)
- III. **Liste des partenaires impliqués à chaque étape**
- IV. **Détails des consultations nationales**
 - o Procès-verbaux de réunions, le cas échéant (centrés sur les délibérations)
 - o Liste de participants
 - o Dates auxquelles les consultations ont eu lieu
- V. **Aperçu général du processus au/en [Pays] et leçons apprises** (modèle pour la saisie du processus et des leçons apprises, tel qu'inclus ci-dessous).

Intrants majeurs	Phase préparatoire		Étape 1	Étape 2		Étape 3	Étape 4
	Collecte de données	Identifier les objectifs OMD prioritaires	Identifier les interventions prioritaires	Identifier les goulots d'étranglement	Prioriser les goulots d'étranglement	Identifier les solutions	Élaborer un CAP
Résultats majeurs							
Partenaires impliqués							
Leçons apprises (qu'est-ce qui a fonctionné ?)							
Leçons apprises (problèmes rencontrés)							

Groupe des Nations Unies pour le développement
1 UN Plaza, DC 1-1600
New York, NY, 10017 USA

Pour plus d'informations: www.undg.org

Copyright © Nations Unies 2011.